



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION
8 décembre 2023**

**DATE D’AFFICHAGE
9 décembre 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

OBJET

**Tarifs 2024
Domaine « Culture -
Communication »**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Morvan Mariannick, Sheps Ariel, Herlin Claire, Franel Hervé, Pelage Alexa, Raynal Stéphane, Humbert Guy Charles, Martins Viana Stéphanie, Grillot Marie Solange, Souedet Alain, Davoine Christine, Galeazzi Jacqueline, Azevedo José, Bazin Annick, Phalippoux Léa.

Étaient absents excusés :

Madame Bocquillon Fleurine
Monsieur Perthuis Laurent
Monsieur Cayzac Julien
Madame Pirka Maria
Madame Araminthe Caroline

Donne pouvoir à :

Madame Martins Viana Stéphanie
Monsieur Raynal Stéphane
Madame Herlin Claire
Monsieur Sheps Ariel
Madame Morvan Mariannick

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Pastorello Sylvain, Muzzin Agostino, Metaut Charlène, Chenu Laure, Lesage Ghislaine, Choupay Stéphanie, Lesage Gilles.

DELIBERATION

TARIFS 2024 DOMAINE « CULTURE - COMMUNICATION »

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l’animation et à la communication, expose à l’assemblée qu’il y a lieu de fixer pour l’année 2024, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de la ferme agricole et pédagogique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 2121-29 et suivants,

VU la Commission de Finances du 11 décembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A L’UNANIMITE.

20 VOIX pour

- **MAINTIENT** les tarifs « entrées et consommations – Manifestations Culturelles » - annexés à la présente délibération,
- **MAINTIENT** les tarifs « location des salles » et « frais d’insertion de publicité dans le Bulletin municipal », comme annexés à la présente délibération,
- **RAPPELLE** que la salle des fêtes Jules Menet est mise à disposition des associations Fertoises culturelles ou sportives ou subventionnées par la commune et du personnel communal, gratuitement une fois par an, sous réserves des disponibilités de la salle.
- **DECIDE** d’appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées aux articles 7062, 752 et 70878 du budget.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

ANNEXE 2023 12 072

ENTREES ET CONSOMMATIONS MANIFESTATIONS CULTURELLES

Concert théâtre, spectacle	Tarifs applicables
Jeune public, conférences, soirée dansante, contes, festival ...	2,00 €, 3,00 €, 4,00 €, 5,00 €, 6,00 €, 7,00 €, 8,00 €, 10,00 €, 12,00 €, 15,00 €
Carte Pass Festival Carte Blanche à un instrument	25,00 €
Carte Pass WE du Rire	20,00 €

Soda, jus d'orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2,50 €
Thé, café	1,00 €
Petite bouteille d'eau	1,00 €
Grande bouteille d'eau	2,00 €
Vin (bouteille – pichet 75 cl)	6,00 €
Vin (verre)	2,00 €
Cidre (bouteille)	4,00 €
Champagne (bouteille)	20,00 €

LOCATIONS DES SALLES

Désignation des salles	Tarifs réunions privées		Tarifs réunions Association Loi 1901 Culturelles ou Sportives ou Sociales subventionnées par la commune	Caution	Option ménage
	Fertois	Extérieurs			
	Week-End				
Salle des Fêtes Jules Menet	317 €	459 €	160 €	400 €	46 €
Salle de la ferme agricole et pédagogique	419 €	664 €	419 €	400 €	
Séminaires : Salle des Fêtes & Ferme Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h	Jour			400 €	46 €
	153 €	153 €	153 €		

FRAIS D'INSERTION DE PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

	Quantité		Observations
	1	3	
Parution	51 €	123 €	Le tarif correspond à 1/20° de page environ A4



Le Maire,
Mariannick MORVAN